

Fin 2022, le personnel non médical salarié, soignant ou non, représente plus de 1,1 million de postes salariés dans les établissements de santé. Près des trois quarts d'entre eux se trouvent dans des établissements publics et près de six sur dix sont occupés par des titulaires ou des stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les trois quarts des postes de personnel non médical salarié relèvent des hôpitaux publics

Au 31 décembre 2022, il y a un peu plus de 1,1 million de postes de personnel non médical salarié dans les établissements de santé (tableau 1). Près des trois quarts de ces postes se concentrent dans les hôpitaux publics (73 %, soit 833 000 postes). Le quart restant se répartit à parts égales entre les établissements privés à but non lucratif et les cliniques privées (respectivement 13 % et 14 %, soit 149 600 et 159 600 postes).

Le personnel non médical soignant (infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, psychologues, etc.) représente 777 300 postes, soit 68 % de l'ensemble des postes de personnel non médical. Les hôpitaux publics concentrent 72 % de ces postes, les cliniques privées 15 % et les établissements privés à but non lucratif 13 %. Les postes d'infirmiers et d'aides-soignants sont majoritaires (respectivement 44 % et 32 % des postes fin 2022). Ceux de rééducateurs et de psychologues occupent une part plus modeste (7 % des postes de personnel non médical soignant à eux deux). Ils sont relativement plus présents dans les établissements privés à but non lucratif que dans les autres établissements : leur part dans l'ensemble des postes de personnel non médical soignant y atteint 12 %, contre 6 % dans les hôpitaux publics et 7 % dans les cliniques privées (tableau 1). Cela reflète en partie la prépondérance du secteur privé à but non lucratif dans les activités de soins de suite et de réadaptation (SSR) [voir

fiche 18, « L'offre de soins de suite et de réadaptation dans les établissements de santé »].

Le personnel non médical non soignant salarié représente 365 000 postes. Il se décompose entre personnel administratif (43 % des postes de personnel non médical non soignant salarié), personnel technique (34 %), personnel médico-technique (17 %) et personnel éducatif et social (6 %). Parmi l'ensemble des postes de personnel non médical non soignant, 75 % se trouvent dans les hôpitaux publics et 11 % dans les cliniques privées¹. Les postes techniques et médico-techniques sont très concentrés dans les établissements publics (81 %). C'est également le cas des postes de personnel éducatif et social (70 %), mais dans une moindre mesure, car les établissements privés à but non lucratif en rassemblent un nombre important (22 % des postes de ce type).

En équivalent temps plein (ETP), 67 % des postes de personnel non médical hors administration sont mobilisés dans des unités de court séjour en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO), 15 % en psychiatrie et 14 % en SSR (tableau 2). La section administration représente, par ailleurs, 23 % de l'ensemble du personnel non médical en 2022, en ETP. Ces répartitions sont stables depuis 2013.

Les titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière occupent 57 % des postes de personnel non médical salarié

Fin 2022, 57 % des postes de personnel non médical salarié des établissements de santé sont des

1. Dans cette fiche, les postes concourant à l'activité sans être directement salariés par l'établissement de santé ne sont pas comptabilisés. La répartition des postes selon la catégorie entre secteurs peut notamment être affectée par des recours différenciés à l'externalisation.

postes de titulaires ou de stagiaires de la fonction publique hospitalière (soit 647 800 postes) [tableau 3], 31 % sont des contrats à durée indéterminée (CDI) [soit 354 900] et 12 % des contrats à durée déterminée (CDD) [soit 139 500]. Pour le personnel non médical soignant salarié, la répartition par statut des postes est proche de celle de l'ensemble du personnel non médical.

Toutefois, cette répartition varie pour certaines catégories. Ainsi, les postes d'agents de services hospitaliers et des autres personnels des services médicaux, ceux de psychologues et ceux de rééducateurs sont plus souvent en CDD que ceux de l'ensemble du personnel non médical soignant salarié (respectivement 23 %, 19 % et 14 %, contre 11 %).

Tableau 1 Les postes de personnel non médical des établissements de santé au 31 décembre 2022

	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Personnel non médical soignant	559 207	99 129	118 945	777 281
Personnel d'encadrement du personnel soignant	16 394	4 125	3 591	24 110
Infirmiers ¹ diplômés d'État	249 227	41 274	53 780	344 281
Aides-soignants	188 824	28 018	33 591	250 433
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	68 587	13 474	20 033	102 094
Rééducateurs	20 749	8 737	6 106	35 592
Psychologues	15 426	3 501	1 844	20 771
Personnel non médical non soignant	273 804	50 496	40 653	364 953
Personnel administratif	106 264	25 932	24 088	156 284
Personnel éducatif et social	14 705	4 692	1 677	21 074
Personnel médico-technique	46 603	9 378	6 609	62 590
Personnel technique	106 232	10 494	8 279	125 005
Total	833 011	149 625	159 598	1 142 234

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le service de santé des armées (SSA).

Source > DREES, SAE 2022, traitements DREES.

Tableau 2 Les postes de personnel non médical, par discipline, en équivalent temps plein en 2022

Disciplines	ETP
Administration	242 204
Section hôpital	806 794
MCO	536 881
Psychiatrie	119 187
HAD	11 873
SSR	111 573
SLD	27 280
Ensemble	1 048 998

MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; HAD : hospitalisation à domicile ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; SLD : soins de longue durée ; ETP : équivalent temps plein.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le service de santé des armées (SSA).

Source > DREES, SAE 2022, traitements DREES.

Les postes de personnel non médical non soignant salarié comportent, en comparaison de l'ensemble du personnel non médical, un peu moins de postes de titulaires ou de stagiaires de

la fonction publique (52 %), et plus de postes en CDI (34 %) et en CDD (14 %). Les postes de personnel technique sont ceux qui comptent le plus de CDD (17 %). ■

Tableau 3 Les postes de personnel non médical des établissements de santé selon la spécialité et le contrat au 31 décembre 2022

	Personnel en CDI	Personnel en CDD	Titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière	Ensemble du personnel des établissements de santé
Personnel non médical soignant	232 499	88 047	456 735	777 281
Personnel d'encadrement du personnel soignant	8 066	262	15 782	24 110
Infirmiers ¹ diplômés d'État	98 229	23 484	222 568	344 281
Aides-soignants	61 775	31 250	157 408	250 433
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	36 506	23 967	41 621	102 094
Rééducateurs	18 091	5 077	12 424	35 592
Psychologues	9 832	4 007	6 932	20 771
Personnel non médical non soignant	122 413	51 437	191 103	364 953
Personnel administratif	59 568	21 392	75 324	156 284
Personnel éducatif et social	7 999	2 725	10 350	21 074
Personnel médico-technique	18 356	6 239	37 995	62 590
Personnel technique	36 490	21 081	67 434	125 005
Total	354 912	139 484	647 838	1 142 234

CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le service de santé des armées (SSA).

Source > DREES, SAE 2022, traitements DREES.

Encadré Sources et méthodes

Champ

Postes de personnel non médical salarié, occupés au 31 décembre 2022, des établissements de santé en France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le service de santé des armées (SSA). Les postes des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation sont exclus.

Source

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE)¹ de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel). Lorsque son contrat de travail ou son statut le permet, le personnel non médical peut exercer dans des hôpitaux différents. Les établissements enquêtés par la SAE déclarent leurs personnels en poste sans tenir compte de ce que déclarent les autres établissements employant les mêmes personnes. Cela conduit à des doubles comptes que la SAE ne permet pas d'évaluer. De ce fait, ce sont des « postes de travail », et non des effectifs en personnes physiques, qui sont comptabilisés. Une baisse du nombre de postes de travail, à l'occasion de la fusion de deux établissements par exemple, ne se traduit pas nécessairement par une baisse du nombre de personnes employées, si les postes occupés par une même personne sont rassemblés sur le même site. Enfin, seul le personnel non médical des services sanitaires des établissements géographiques sanitaires est déclaré dans la SAE.





Méthodologie

Les personnels sont comptabilisés selon l'emploi ou le grade pour lequel ils ont été recrutés et non pas en fonction de l'unité fonctionnelle (ou du service) dans laquelle ils travaillent. Par exemple, un aide-soignant qui travaille dans un service administratif est quand même compté dans les effectifs du personnel des services de soins.

Définitions

> **Personnel non médical** : il s'agit ici des postes de salariés, titulaires ou contractuels des établissements sanitaires, rémunérés au 31 décembre 2022 par l'établissement dans le secteur privé, ou par l'entité juridique dans le secteur public. Sont inclus les postes d'élèves rémunérés, ceux des agents en congés simples ou de longue maladie, en cessation progressive d'activité, etc. Les postes d'apprentis et autres contrats aidés ne sont pas comptabilisés, de même que ceux des personnels qui ne sont pas directement rémunérés par les établissements (intérimaires des entreprises de travail temporaire, etc.).

> **Équivalent temps plein (ETP)** : il correspond ici à l'ETP annuel moyen rémunéré, qui fait référence à la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.

1. La statistique annuelle des établissements de santé, sources, outils et enquêtes, est disponible sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/00-la-statistique-annuelle-des-etablissements-sae>.

Pour en savoir plus

- > **Barlet, M., Marbot, C. (dir.)** (2016, juillet). *Portrait des professionnels de santé*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé.
- > **Biotteau, A.-L., Dixte, C.** (2023, septembre). À l'hôpital, un recours faible à l'intérim mais en nette hausse depuis six ans. *Dares et DREES, Dares Focus*, 50.
- > **Charnoz, P., et al.** (2020, décembre). Évolution des effectifs salariés hospitaliers depuis 15 ans. *DREES, Les Dossiers de la DREES*, 69.
- > **Croguennec, Y.** (2019, décembre). Aides-soignants : de moins en moins de candidats à l'entrée en formation et une baisse du nombre d'inscrits. *DREES, Études et Résultats*, 1135.
- > **Kranklader, E., Minodier, C., Fourcade, N.** (2013, juillet). Établissements de santé : le personnel soignant de plus en plus âgé. *DREES, Études et Résultats*, 846.
- > **Pora, P.** (2023, mars). Près d'une infirmière hospitalière sur deux a quitté l'hôpital ou changé de métier après dix ans de carrière. *DREES, Études et Résultats*, 1277.